



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes

Le vendredi neuf décembre deux mille vingt-deux, à 14 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 05.12.2022

Étaient présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 06 décembre 2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 09 décembre 2022, M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 décembre 2022, M. François SCHULLER est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08 décembre 2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

N°08.2022

DELIBERATION N° 2 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX BOULEVARD MARCEL POURCHIER :

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal :
Dans le cadre des objectifs visés par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la revalorisation du village de Beuil via l'avenue Marcel Pourchier est une priorité pour la commune, afin :

- D'améliorer la visibilité à l'entrée du village
- De réduire la vitesse des véhicules sur cette avenue
- D'améliorer la sécurité des personnes et des biens (nécessité de rénover les barrières de sécurité devenues trop vétustes afin d'assurer la sécurité)
- D'améliorer l'attractivité du village par la création d'un terrain de boules au parking du Pierafuec et d'un espace pour le marché des producteurs locaux
- De rénover le parking Charles de Gaulle

En vue de la réalisation de cette opération, un plan de réalisation des travaux en trois phases sur le boulevard Marcel Pourchier a été établi (voir annexe ci-jointe).

En raison de l'ampleur et de la technicité de ces travaux, Monsieur Nicolas DONADEY propose de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY, et après en avoir délibéré, accepte de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de réalisation de travaux sur le boulevard Marcel Pourchier à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1 (motivée)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché
Le premier adjoint



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**